



Association Moruroa e tatou

Siège : 563 Boulevard Pomare

Papeete Tahiti

Tél : + 689. 460 666

E-mail : moruroaetatou@mail.pf

Site internet : www.moruroaetatou.com

B.P. 5456 98716 Pirae

Papeete 22 avril 2009

COMMUNIQUÉ

Procès historique à Tahiti

Les victimes des essais nucléaires mettent la France en accusation

Lundi 27 avril 2009 au Tribunal du Travail de Papeete, huit victimes polynésiennes des essais nucléaires français mettront la France en accusation. Pour la première fois, la France devra répondre, en Polynésie même, des conséquences de ses essais nucléaires sur la santé des Polynésiens. Parmi les huit plaignants anciens travailleurs de Moruroa, trois sont encore en vie et atteints de cancers du système sanguin. Les cinq autres sont décédés, de leucémies principalement : ils seront représentés par leurs veuves.

Après des mois de procédures, l'audience de plaidoiries a été fixée le 27 avril dans la plus grande salle du Tribunal de Papeete et les débats seront filmés par la justice pour en garder la mémoire historique. Plusieurs centaines d'anciens travailleurs de Moruroa viendront soutenir, ce jour-là, leurs camarades et leurs veuves. L'association Moruroa e tatou, l'Eglise Protestante Maohi, les représentants des associations de Polynésie et le Président de la Polynésie française, M. Oscar Temaru, lui-même ancien de Moruroa, seront présents dans le tribunal.

En 1966, la France a imposé ses essais nucléaires aux Polynésiens sans qu'ils aient à donner leur avis. Bien que, sous la pression internationale et après 193 essais nucléaires, la France ait cessé définitivement ses expériences en janvier 1996, les conséquences sanitaires et environnementales sont désastreuses. Les femmes polynésiennes détiennent le record mondial de cancers de la thyroïde et les atolls de Moruroa et Fangataufa restent stérilisés et contaminés pour des millénaires.

Après des années de mensonges et de discours sur l'innocuité des essais nucléaires, les victimes polynésiennes et leurs avocats exigeront la vérité malgré la décision officielle de la France d'interdire définitivement, en juillet 2008, l'accès aux archives des essais nucléaires. Les plaignants demanderont réparation pour le préjudice subi en raison de la maladie qui a déstructuré leur vie familiale ou en raison de décès prématurés qui ont laissé aux seules veuves la charge des enfants. L'association Moruroa e tatou annonce que d'autres procès suivront car d'autres victimes attendent que leur dossier soit constitué pour déposer plainte contre la France.

Ce procès du 27 avril à Papeete est un espoir pour toutes les victimes des essais nucléaires français, notamment pour toutes celles et tous ceux qui, au Sahara comme en Polynésie, ont subi chez eux une agression nucléaire de la part de l'Etat français qui s'est attaqué à de petits peuples sans défense. Ce procès doit avoir un retentissement national et international : les victimes des essais nucléaires, partout dans le monde, doivent savoir que les puissances nucléaires ne resteront pas impunies.

Les médias et la presse de France et du monde entier sont invités à couvrir cet événement. Un centre de presse sera mis à leur disposition par l'association Moruroa e tatou avec des documents, connexions internet. Les journalistes pourront rencontrer des anciens travailleurs de Moruroa, des veuves et des personnalités qui se sont engagées, en Polynésie, pour faire reconnaître les droits des victimes des essais nucléaires. Autant que possible, un service d'interprétariat en anglais et français sera assuré.

Dès aujourd'hui, les journalistes sont invités à prendre contact avec l'association Moruroa e tatou qui aura la charge de la communication et de l'organisation des activités autour du procès.

Association Moruroa e tatou